

**Message du Conseil communal au Conseil général
du 18 septembre 2019****Octroi d'un crédit-cadre d'investissement de CHF 500'000.00 TTC pour des études et des travaux de renforcement des falaises et des murs d'enceinte propriétés de la Commune****1. Introduction**

Le 3 septembre 2013, le Conseil général de la Commune d'Estavayer-le-Lac a voté un crédit de CHF 361'000.00 pour « un mandat d'étude sur l'analyse de l'état des falaises et des travaux de réparations sur deux sites », au Chemin des Fours et à la Route de la Thiolleyres (voir le document joint en annexe). Des études et des travaux ont déjà été entrepris et d'autres sont en cours de réalisation ou vont l'être prochainement. Le crédit de CHF 361'000.00 sera bouclé une fois les travaux en cours terminés.

Depuis environ 2 ans, le nombre de mouvements de terrains est en augmentation. Ce phénomène résulte des changements climatiques que l'on connaît depuis plusieurs années (augmentation des températures et fortes précipitations). En parallèle, des problèmes de stabilité de murs d'enceinte de la vieille-ville d'Estavayer-le-Lac sont apparus, notamment à la Place de Moudon et à la Place Saint-Claude. Un rapport d'ingénieurs a démontré que le mur de la Place de Moudon doit rapidement faire l'objet de mesures de consolidation, pour un montant de CHF 100'000.00 (estimation).

2. Objet du message

Afin de pouvoir financer les études et les travaux nécessaires au renforcement des falaises et des murs d'enceinte qui sont propriétés de la Commune, le Conseil communal souhaite pouvoir disposer d'un crédit-cadre.

Etant donné que l'on ne connaît pas à l'avance le nombre d'études et de travaux à effectuer, le Conseil communal est d'avis qu'il est préférable de prévoir leur financement par le biais d'un compte d'investissement. La délégation de compétence qui est aujourd'hui demandée au Conseil général permettra en outre au Conseil communal d'agir dans l'urgence.

Par ailleurs, le Conseil communal s'engage à informer le Conseil général de chaque utilisation du présent crédit-cadre, à l'instar de ce qui se fait déjà pour les délégations de compétences sur lesquelles il s'est prononcé favorablement depuis le début de la législature.

3. Coût des travaux

Le coût des travaux et des études est impossible à évaluer, étant donné qu'il dépend de situations qui ne sont pas connues aujourd'hui, mis à part celle se rapportant au mur de la Place de Moudon. Le Conseil communal a toutefois décidé de l'arrêter à CHF 500'000.00, en se référant à l'estimation des frais nécessaires au renforcement du mur de la Place de Moudon. Il est précisé que des subventions cantonales et fédérales sont versées lorsque les travaux résultent de causes naturelles (maximum 70 %).

4. Financement

Le montant de CHF 500'000.00 TTC sera porté à la charge du Dicastère de l'Environnement et de l'Energie dans le chapitre 790. Le taux d'amortissement est fixé à 2% selon l'article 53 ReLCo. En tenant compte d'un taux d'intérêts raisonnable de 2%, la charge financière annuelle maximale sera de CHF 20'000.00. Ce crédit sera financé par l'emprunt.

5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit-cadre d'investissement de CHF 500'000.00 TTC pour des études et des travaux de renforcement des falaises et des murs d'enceinte propriétés de la Commune et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 26 août 2019.



Le Secrétaire général :
Lionel Conus

Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : Joseph Borcard, Dicastère de l'Environnement et de l'Energie

Annexe : Message du mois de septembre 2013 de la Commune d'Estavayer-le-Lac



Ville d'Estavayer-le-Lac

Tél. 026 664 80 00
Fax 026 664 80 09
Case postale
commune@estavayer-le-lac.ch

Message du Conseil communal au Conseil général

Estavayer-le-Lac, le 22 juillet 2013

Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 361'000.00 TTC pour un mandat d'étude sur l'analyse de l'état des falaises et des travaux de réparation sur deux sites

1. Introduction

Suite aux fortes pluies de la fin d'année dernière, deux éboulements importants de la falaise, avec un danger pour les riverains, se sont produits sur le territoire de la Commune d'Estavayer-le-Lac. Ces mouvements de terrains sont des mouvements naturels, mais la météo peut être un élément déclencheur et accélérateur de ce type de processus.

Le premier site touché se situe vers les terrains de football, juste derrière les bâtiments de la route de la Thiolleyres 61 à 67. Les bâtiments étaient menacés par des glissements de terrain. Des mesures d'urgence ont été prises, mais celles-ci ne sont pas acceptables à terme. Des mesures définitives doivent être mises en place sans plus attendre.

Le deuxième site touché se situe au niveau du chemin des Fours 10. Les glissements de terrain accompagnés par des chutes de pierres mettent en danger les habitants de cette maison. Des mesures définitives doivent également être mises en place sans plus attendre.

Le problème que nous avons aujourd'hui est que personne n'est capable de nous dire quelle est la responsabilité des propriétaires de la falaise et de la Commune. Ce que nous savons par contre, c'est que le canton subventionne 70 % des travaux dans les situations où le danger touche plus d'une habitation. Concrètement, cela signifie que seul le site vers les terrains de football a droit à cette manne. L'autre site, ne concernant qu'une seule maison, n'a droit à aucune aide du canton !

Au vu de la dangerosité de la situation, le Conseil communal souhaite aller de l'avant dans la mise en sécurité de ces deux cas. En attendant un avis de droit concernant les responsabilités de chacun, soit la prise en charge de tout ou partie des frais de mise en conformité de la falaise, le Conseil communal propose de préfinancer ces travaux, avant de connaître exactement la participation financière de chaque partie.

2. Les mandats

Le Conseil communal propose les mandats suivants :

1. Mandat d'étude pour l'analyse des dangers naturels relatifs aux processus des mouvements de terrain et chutes de blocs.
Cette analyse permettra de déterminer les zones à risques et de planifier et prioriser les interventions nécessaires à une sécurisation dans les secteurs habités. Des contrôles devront être faits régulièrement dans le temps, afin de contrôler l'évolution des déplacements de la falaise, et le cas échéant de modifier les priorités.
2. Mise en place de mesures concrètes et définitives sur le premier site :
Deux variantes sont proposées, soit par la pose de caissons en bois, soit par la pose de gabions qui retiendront les mouvements du terrain.
3. Mise en place de mesures concrètes et définitives sur le deuxième site :
A ce jour des propositions de variantes ont été faites, mais une réflexion plus approfondie doit encore être menée, afin de déterminer quelle serait la meilleure solution pour le site.

3. Devis des travaux

Le montant du devis a été établi sur la base d'offres de bureaux spécialisés.

1. Mandat d'étude dangers naturels	CHF	19'000.00
2. Mesures premier site	CHF	170'000.00
3. Mesures deuxième site	CHF	130'000.00
4. Frais, divers et imprévus	CHF	<u>15'000.00</u>
Total HT	CHF	334'000.00
TVA 8% arrondie	CHF	<u>27'000.00</u>
TOTAL TTC	CHF	<u><u>361'000.00</u></u>

Une subvention cantonale de 70 % est attendue pour le point 2 ci-dessus, soit environ CHF 128'500.00 TTC. D'autres aides ou participations seront déterminées suite à la prise de connaissance de l'avis de droit demandé.

4. Financement

Conformément à l'article 53 du règlement d'exécution de la loi sur les Communes, le taux d'amortissement obligatoire est fixé à 2 %. En prenant en compte un taux d'intérêt raisonnable de 3 %, le coût annuel à la charge du dicastère de l'aménagement du territoire s'élèvera à CHF 18'050.00.

5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 361'000.00 TTC pour un mandat d'étude sur l'analyse de l'état des falaises et des travaux de réparation sur deux sites et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La Secrétaire :
Sarah Bachmann

Le Syndic :
Albert Bachmann